

Les Foyers jeunes travailleurs ou Habitat jeunes

Le foyer de jeunes travailleurs (FJT) ou Habitat jeunes propose un hébergement comportant à la fois des logements meublés ou non et des espaces communs (par exemple: restaurant, laverie, salle informatique, bibliothèque).

QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ADMISSIONS?

Vous devez être âgés de 16 à 30 ans

Vous pouvez être dans l'une des situations suivantes :

- En activité professionnelle
- Demandeurs d'emploi
- En formation (apprenti, en alternance, étudiant...)

Avoir un garant



COMMENT FAIRE LA DEMARCHE?

Les coordonnées des foyers peuvent être obtenues en mairie ou sur le site service-public.fr sur la rubrique Foyer de jeunes travailleurs (FJT) ou "Habitat jeunes"

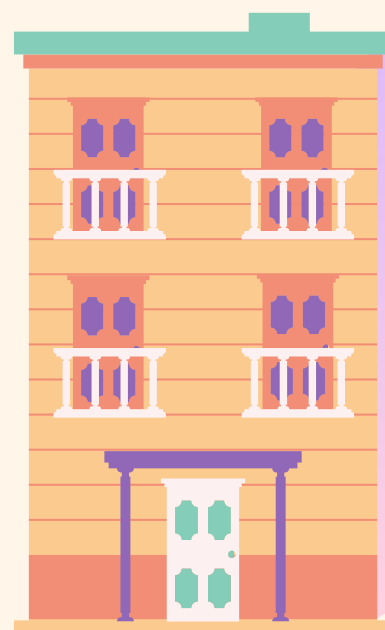
Faire une demande auprès du foyer de votre choix.

La garantie Visale vise à faciliter votre recherche de logement en rassurant votre bailleur.



Les logements sociaux

5 choses à savoir



1

C'est quoi un HLM?

Un logement social, c'est un logement locatif dont le loyer est inférieur aux valeurs de marché. C'est pour cette raison qu'il est aussi nommé HLM, comme Habitation à loyer modéré. Il est géré par un bailleur social ou organisme HLM, qui passe une convention avec l'Etat.



2

Situation administrative

Le demandeur doit être français ou posséder un titre de séjour en cours de validité.



3

Situation Financière

Il faut que le revenu fiscal annuelle soit inférieur à 20 966 €



4

Lieu de situation du logement

Ce qu'il faut retenir : les plafonds sont plus élevés dans les secteurs les plus demandeurs en logements ils sont donc les plus chers

5

Le formulaire d'inscription

Le formulaire on peut le trouver dans un guichet au pole social, mairie ou sur internet